

# COMPTE-RENDU

Réunion publique sur le PLUi : PADD,  
Thairé, Salle des fêtes, le 08/07/2016 à 18h00.

65 personnes environ

## Intervenants

- Marie-Gabrielle NASSIVET, Maire de Thairé,
- Guy DENIER, Maire de Périgny, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- Brigitte DESVEAUX, Adjointe au Maire de La Rochelle, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération,
- Marylise FLEURET-PAGNOUX, première Adjointe au Maire de La Rochelle, Conseillère Communautaire Déléguée,
- Jean-François FOUNTAINE, Maire de La Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération,
- Roger GERVAIS, Maire de Saint-Médard d'Aunis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- Antoine GRAU, Maire de Lagord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
- Henri LAMBERT, Maire de Nieul-sur-mer, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

## Réunion publique

1. Le diaporama présenté en réunion publique est disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.
2. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des questions telles qu'elles ont été posées.

## Synthèse des questions posées par le public

1ère table ronde : Faire le choix d'une agglomération qui développe son attractivité

2<sup>ème</sup> table ronde : Renforcer la qualité de vie

Question : Qu'en est-il du lien entre Aytré et La Jarne ?

Réponse : C'est le barreau de contournement RD 9.

Question : Quelle est la différence entre les zones séparées par un trait vert et le hachurage ?

Réponse (B. Desveaux) : La zone hachurée correspond aux territoires qui seront desservis par le transport à la demande (TAD).

Question (Mme Nassivet) : La commune de Thairé doit garder sa zone artisanale, pour garder ses artisans et limiter les flux.

Réponse (H. Lambert) : Ce n'est pas la priorité de la CDA exprimée dans le Schéma Directeur des Parcs d'Activités. Nous avons des exemples de zones créées comme celle du Radar qui se développe lentement et connaît seulement maintenant ses premiers artisans.

(A. Grau) : Ce n'est pas prioritaire mais peut être étudié. La porte n'est pas fermée.

(H. Lambert) : Il faut rappeler la consommation d'espace agricole que cela représente.

Question : Pourquoi ne pas rétrocéder les parcelles aux artisans sans développer une zone d'activités, d'autant que les terrains appartiennent à la CDA ?

Réponse : Cela relève d'initiatives privées. Il faut y réfléchir pour après 2025.

C'est le même problème qu'à Ste Soulle, c'est un problème de desserte. C'est à inclure dans le schéma routier.

### 2ème table ronde : Renforcer la qualité de vie

Question : Comment va-t-on faire pour activer tous ces leviers ? Ces questions sont plutôt liées à la politique nationale.

Réponse (A. Grau) : On va jouer sur une politique de l'offre. Dans le cadre de la définition de la stratégie foncière de la CDA, il s'est agit de poser un certain nombre d'enjeux. Il est clair que nous n'allons pas pouvoir tout faire.

Question : Et pour La Jarrie ? Quel est le projet ?

Réponse : C'est l'ouverture d'une gare TER. La Région s'engage pour développer le train.

### 3ème table ronde : Développer le bien vivre ensemble

Question : Pourrait-on faire des pistes cyclables plus larges ? S'il y en avait plus, on s'en servirait. Pour l'instant c'est dangereux.

Réponse (B. Desveaux) : En effet, j'ai rencontré le maire de Salles-sur-Mer pour étudier cette question. Quand on refait une route, on a l'obligation de le faire. Avoir des pistes cyclables autonomes, isolées et des continuités qui fonctionnent. Il y a une vraie volonté de la CDA, des maires et du Département.

Question : Que pensez-vous du biogaz ? Il y a un effet Nimby. Tout le monde est d'accord mais pas à côté de chez lui.

Réponse (B. Desveaux) : Il faut rappeler le projet de Méthadoux. Le maire de Sainte Soulle a eu le courage de soutenir ce projet, mais il y a eu un recours. Il y a un projet à Surgères et sur le port. Il faudrait rester sur un projet raisonnable pour éviter le rejet, c'est comme pour l'éolien, et éviter le seuil Sévés.

Question : N'est-ce pas utopique de la faire en 13 ans, sachant les recours potentiels ? Et le solaire, n'est-ce pas contradictoire ? Est-ce autorisé sur toutes les structures ? Comment fait-on ?

Réponse (G. Denier) : Il faut en effet 6 à 8 ans pour y arriver. La réglementation progresse contre les recours abusifs. Pour le photovoltaïque, on n'a pas encore exploré l'industrialisation, mais il y a un fort potentiel : Atlantech (excédent d'énergie), les toits, ... C'est un potentiel. Ce n'est pas une option, il faut y aller.

Question : Comment recense-t-on le logement vacant ?

Réponse (M. Fleuret Pagnoux) : On va lancer une étude qui va se terminer cette année et mettre en place des outils pour les mobiliser. Ce matin, au Conseil Départemental, j'étais à une réunion sur le Programme d'Intérêt Général « habiter mieux ». On nous a présenté une opération qui appartenait à une commune : elle va y réaliser 2 T2 et 1 T5 et l'Etat apporte un financement dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il existe des prêts avec des taux bas pour financer le logement social dans le bâti existant et ainsi revitaliser le centre-bourg.

Question : Qu'est-ce que c'est du logement insalubre ?

Réponse : Si c'est le cas, on a droit à des subventions très importantes de l'Etat. On recense 5 831 logements vacants en 2012, dont 3 500 à La Rochelle où il existe un PIG depuis 2007.

Question : Vous parlez de 7 800 demandeurs de logements sociaux ?

Réponse (M. Fleuret Pagnoux) : Oui, mais c'est sur toute l'agglomération, mais tous ne sont pas sans logement, seulement un bon 1/3.

On a fait du très bon logement et très efficace énergiquement. Par exemple, aux Cordeliers à La Rochelle, réalisation de 150 logements dont 58 logements sociaux. On ne voit pas la différence.

Question : Quelle est la position de la CDA sur le second tracé proposé pour le contournement ferré nord ?

Réponse : L'émotion est grandissante. C'est une excellente chose vu l'engorgement routier sur la rocade. Il faut l'assumer. Il n'est pas question de le rejeter sur Nieul-sur-Mer mais la CDA est attentive.

(JF Fontaine) : Il y a une croissance du Grand Port Maritime. Soit on fait l'autruche, et on laisse l'habitat se faire.

Notre responsabilité c'est de préparer un passage pour le train. On ne pourra pas utiliser la voie actuelle, car à moyen terme le nœud au niveau de la gare routière de La Rochelle sera saturé. La SNCF nous a expliqué qu'elle a étudié un nouveau tracé mais nous sommes démunis pour l'expertiser car nous ne sommes pas des techniciens. Nous allons être amenés à faire des contre-études. C'est un travail complémentaire fin, en lien avec les zones d'habitat.

Fermer l'aéroport, ce ne serait pas raisonnable. On va être amenés à faire des études pour pallier la SNCF. Mais la SNCF soutient le Grand Port Maritime, c'est important pour l'emploi direct et indirect. Nous devons concilier port et habitat pour surtout ne pas avoir à nous retrouver à faire passer le train dans des zones fortement bâties.

Fin de la réunion publique.